

Convient-il de faire les enchères de bois dans la forêt ou en chambre?

Autor(en): **Landolt**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **18 (1867)**

Heft 2

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784261>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

les torrents de Brienz, ceux du Münsterthal à Valcava, de Trueb (St-Gall), de Schwanden (Glaris), ainsi que sur le reboisement du Monte et Alpi dans le canton du Tessin. Chacun peut constater que la nouvelle organisation de la société a puissamment contribué à étendre son activité et à la mettre en mesure de remplir sa tâche.

Les comptes et le rapport de gestion sont adoptés, la société vote en même temps des remerciements au comité permanent pour l'activité qu'il a déployée. (A suivre.)

Convient-il de faire les enchères de bois dans la forêt ou en chambre ?

Un coup-d'œil sur les annonces des ventes de bois prouve que l'on n'est pas d'accord sur la réponse à donner à cette question; dans certains endroits les enchères se font presque toutes dans la forêt, dans d'autres elles se font à l'auberge. Quel est le procédé le plus convenable ? C'est ce qu'il serait difficile de décider d'une manière absolue, attendu qu'il faut s'accommoder avant tout aux circonstances locales. S'il s'agit de vendre le bois à de petits consommateurs demeurant dans le voisinage, il est non seulement convenable mais même nécessaire de faire la vente en forêt, afin que l'acheteur ait la facilité d'examiner chaque moule, chaque tas de fagots, chaque pièce de sciage ou de service; si au contraire la plus grande partie du bois est achetée en gros par des marchands ou de forts consommateurs, il vaut mieux faire la vente en chambre. Plus la diversité de qualité est grande dans le même assortiment, plus il est nécessaire de faire voir le bois à l'acheteur; si au contraire les différents lots sont de qualité et de valeur à peu près égale, on pourra sans scrupule se dispenser de tenir les enchères sur place. En somme donc, on fera la vente en forêt lorsqu'elle est destinée à pourvoir aux besoins restreints des habitants de la contrée, on pourra la faire à l'auberge lorsque ce sont de grands consommateurs ou des marchands de bois qui entrent en concurrence.

Cette conclusion se justifie facilement. On ne peut en effet guère exiger que des acheteurs qui n'ont besoin que d'un demi-moule ou de 50 à 100 fagots emploient une demi-journée pour se rendre sur place avant l'enchère et prendre note des numéros qui leur conviennent, et perdent encore autant de temps pour assister à la vente. En revanche, les acheteurs qui veulent

acquérir de grandes quantités de bois préféreront examiner le matériel avant la vente, et dès lors il sera plus commode pour eux que les enchères se fassent dans une salle d'auberge. A supposer même que le petit acheteur puisse faire sans perte sensible le sacrifice de temps mentionné plus haut, la vente en chambre ne lui en serait pas pour cela plus avantageuse; car il peut fort bien arriver que le lot qu'il a choisi plaise également à un autre et que ses offres soient dépassées; dès lors il tombe dans un embarras d'autant plus grand que la différence de valeur des lots du même assortiment est plus considérable. Or les différences de qualité étant en général plus grandes dans les petits assortiments que choisit de préférence la classe pauvre, on comprend que l'acheteur peu fortuné court très-souvent le risque d'acquérir un lot qui ne vaut pas ce qu'il paie. Ce danger existe aussi pour l'acheteur en grand, mais il a du moins la chance qu'il y ait compensation, ce qui n'est pas le cas pour celui qui ne mise qu'un lot.

On comprend que le forestier chargé de diriger la vente préfère tenir le protocole dans une chambre chaude et confortable plutôt que d'être obligé d'écrire en plein air exposé aux injures du temps; mais c'est là un petit désagrément auquel il se soumettra sans peine afin d'en éviter un plus grand, celui d'entendre les acheteurs se plaindre après l'enchère que tel ou tel numéro misé n'a pas répondu à ce que l'annonce de la vente faisait attendre. On n'échappera pas entièrement à ces récriminations en faisant l'enchère dans la forêt, mais le fonctionnaire pourra du moins répondre que les reproches ne sont pas fondés, puisque chacun a eu le bois sous les yeux au moment même où il l'achetait, et a pu en apprécier lui-même la qualité.

LANDOLT.

Coup d'œil sur la température et la marche de la végétation en 1866.

L'année 1866 doit encore être rangée parmi les années exceptionnelles sous le rapport des phénomènes météorologiques; les plus grandes déviations du cours ordinaire des saisons se sont produites pendant les mois d'hiver et pendant l'été.

Le mois de décembre de l'année 1865 avait été sec, assez froid, presque sans neige, les mois de janvier et de février furent extrêmement doux. Les premiers jours de l'année eurent du soleil et de froides matinées; le ther-